



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 3 décembre 2018 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy et Jean-François Poulin, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, greffière et Julie Laguë, trésorière.

Avant la période de questions, le maire donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 5 novembre 2018.

Première période de questions

Une des trente-deux personnes présentes s'exprime sur le sujet suivant :

- Déneigement du boulevard Magenta.

2018-572 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant les points suivants :

3. *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2019 - Avis de motion.*
38. Ville de Cowansville - Aide financière.
46. Programme de réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement (RIRL) 2018.

et ajoutant les points suivants :

56. *Règlement décrétant des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de rejet de lavage à la station de filtration et pourvoyant à un emprunt de 951 100 \$ pour en acquitter le coût - Avis de motion.*
57. Adoption du projet de *Règlement décrétant des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de rejet de lavage à la station de filtration et pourvoyant à un emprunt de 951 100 \$ pour en acquitter le coût.*
58. Démission du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire.
59. Maire suppléant pour le mois de décembre 2018.

Procès-verbaux

2018-573 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 novembre 2018

Document : Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018.



CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 5 novembre 2018 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 5 novembre 2018.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2018-574 ***Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019 - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019, non daté.*

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019*, afin d'établir les différentes tarifications des services municipaux pour l'année 2019.

2018-575 ***Dépôt du projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019***

Document : *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019, non daté.*

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2019*, lequel prévoit les différentes tarifications des services municipaux pour l'année 2019.

2018-576 ***Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2019 - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2019, non daté.*

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2019* afin d'offrir, sous certaines conditions, des crédits de taxes à des catégories d'entreprises.



2018-577 **Dépôt du projet de *Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2019***

Document : *Projet de Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2019*, non daté.

M^{me} Sylvie Ouellette dépose le projet de *Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2019* lequel prévoit d'offrir, sous certaines conditions, des crédits de taxes à des catégories d'entreprises.

2018-578 ***Règlement concernant la vidange systématique des fosses - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement concernant la vidange systématique des fosses*, non daté.

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la vidange systématique des fosses* afin de le mettre à jour.

2018-579 **Dépôt du projet de *Règlement concernant la vidange systématique des fosses***

Document : *Projet de Règlement concernant la vidange systématique des fosses*, non daté.

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement concernant la vidange systématique des fosses* lequel prévoit une mise à jour des dispositions.

2018-580 ***Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-121 et H3-116) - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-121 et H3-116)*, non daté.

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-121 et H3-116)* afin de modifier les limites entre ces deux zones.

2018-581 ***Adoption du premier projet de Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-121 et H3-116)***

Document : *Premier projet de Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-121 et H3-116)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-121 et H3-116)*, soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-582 *Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-053 et H4-054) - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-053 et H4-054)*, non daté.

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-053 et H4-054)* afin de remplacer la dénomination de ces zones et les Grilles des spécifications.

2018-583 *Adoption du premier projet de Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-053 et H4-054)*

Document : *Premier projet de Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-053 et H4-054)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-053 et H4-054)*, soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-584 *Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-019)*

Document : *Second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-019)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-019)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-585

Adoption du Règlement 458-29 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007, H1-121, H1-122 et I1-012)

Document : *Règlement 458-29 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007, H1-121, H1-122 et I1-012)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 1^{er} octobre 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-29 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007, H1-121, H1-122 et I1-012)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-586

Adoption du Règlement 546 concernant la paix, l'ordre et les nuisances - RM-460

Document : *Règlement 546 concernant la paix, l'ordre et les nuisances - RM-460*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 5 novembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 546 concernant la paix, l'ordre et les nuisances - RM-460* soit adopté suivant sa forme et teneur.



Administration générale, greffe et affaires juridiques

2018-587 Absence de M. Jean-Yves Boulianne, conseiller

CONSIDÉRANT que M. Boulianne ne s'est pas présenté aux séances du conseil municipal depuis le 1^{er} octobre 2018;

CONSIDÉRANT que cette absence est dû à une convalescence imposée par son médecin à la suite d'un accident vasculaire cérébral;

CONSIDÉRANT que cette absence est hors de son contrôle;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de décréter que l'actuelle absence de M. Jean-Yves Boulianne, conseiller, n'entraînera pas la fin de son mandat pour son défaut d'assister aux séances du conseil municipal, dû à un motif sérieux et hors de son contrôle ne causant aucun préjudice aux citoyens de son district électoral.

QUE durant cette absence, les citoyens de district 6 - Omer-Galipault pourront contacter M. Daniel Campbell.

2018-588 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Registre

Est déposé le registre tenu en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham. Celui-ci ne contient aucune mention.

2018-589 Code d'éthique et de déontologie des employés - Registre

Est déposé le registre tenu en vertu du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Farnham. Celui-ci ne contient aucune mention.

2018-590 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Sont déposées les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal.

2018-591 Nomination des maires suppléants pour l'année 2019

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de désigner les maires suppléants pour l'année 2019 comme suit :

Mois	Conseiller
Janvier	Nathalie Dépeault
Février	Nathalie Dépeault
Mars	Daniel Campbell
Avril	Daniel Campbell
Mai	Sylvie Ouellette
Juin	Sylvie Ouellette



Mois	Conseiller
Juillet	Vincent Roy
Août	Vincent Roy
Septembre	Jean-François Poulin
Octobre	Jean-François Poulin
Novembre	Jean-Yves Boulianne
Décembre	Jean-Yves Boulianne

2018-592 Piste cyclable - Acquisition d'une servitude

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 20 novembre 2018.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'est désistée de sa demande d'autorisation visant à pouvoir acquérir une partie du lot 4 354 012 du cadastre du Québec où est située une partie de la piste cyclable « La route verte »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a plutôt opté pour l'acquisition d'une servitude sur une superficie de 1 147 m², correspondant à la superficie du tracé de ladite piste cyclable sur les lots 4 353 647, 4 354 010 et 4 355 756 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, M. Pierre Lebeau, a accepté une offre de 15 000 \$ en échange de ladite servitude;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acquérir, de M. Pierre Lebeau, une servitude de passage d'une superficie de 1 147 m², sur une partie des lots 4 353 647, 4 354 010 et 4 355 756 du cadastre du Québec pour le tracé de la piste cyclable.

QU'une somme de 15 000 \$ soit versée au propriétaire, M. Pierre Lebeau, en échange de ladite servitude.

QUE la firme Migué-Fournier, arpenteurs-géomètres, soit mandatée pour la préparation de deux descriptions techniques soit :

- Une première sur le tracé actuel de la piste cyclable qui traverse les lots 4 353 647, 4 354 010 et 4 355 756 du cadastre du Québec.
- Une seconde dont le tracé serait en ligne droite, sur le lot 4 354 003 du cadastre du Québec où se trouvent actuellement les installations de l'école de parachutisme.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée pour préparer ledit acte de servitude, lequel devra prévoir que la deuxième description technique prendra effet sur avis publié au registre (Lorsque l'école de parachutisme cessera ses activités).

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721 et au budget 2018.



2018-593 Assurances de dommages - Contrat

Document : Dossier de la trésorière daté du 21 novembre 2018.

CONSIDÉRANT que la Ville est partie, avec d'autres Villes, à une entente de regroupement pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant, Fidema groupe conseils inc., à l'effet d'octroyer le contrat d'assurances de dommages à la compagnie BFL Canada inc.;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019 à la compagnie BFL Canada inc. au montant de 60 836 \$, incluant les taxes.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2018-594 Assurances de dommages - Quote-part

Document : Dossier de la trésorière daté du 21 novembre 2018.

CONSIDÉRANT que la Ville est partie, avec d'autres Villes, à une entente de regroupement pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser la somme de 21 182 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2018-2019 ainsi que la somme de 20 350 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-310-00-999.

2018-595 Organisme de bassin versant de la Yamaska - Renouvellement d'adhésion

Document : Courriel de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska daté du 6 novembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Farnham à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2019, au coût de 50 \$.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

2018-596

Vente d'une partie du lot 4 447 918 du cadastre du Québec - Rue John-Bowker

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est propriétaire du lot 4 447 918 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le prix de revient de ce lot industriel est de 0,57 \$ le pi²;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre une partie du lot 4 447 918 du cadastre du Québec au Fonds de développement Farnham-Rainville inc., au prix de 0,57 \$ le pi² et aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 15 février 2019.
- La construction d'un bâtiment devra être débutée dans l'année suivant la signature de l'acte notarié. À défaut, le terrain devra être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que l'achat. La Ville se réservant le droit de reprendre ou non ledit lot.
- Que cette vente sera annulée advenant que les études environnementales démontrent que le lot est contaminé et ne peut être utilisé aux fins destinées par le Fonds de développement Farnham-Rainville inc. La Ville de Farnham en reprenant la propriété, sur paiement du prix de vente initial.
- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Le lot est vendu dans son état actuel.
- Une lisière d'environ 10 m sera conservée par la Ville de Farnham pour le tracé de la piste cyclable. Qu'à cette fin un mandat soit octroyé à la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres et que ces honoraires soient ajoutés au prix de vente.
- La Ville de Farnham verra à faire effectuer l'étude de caractérisation phase 1. Ces frais seront ajoutés au prix de vente.
- Les servitudes suivantes devront être inscrites à l'acte notarié :
 - Le lot ainsi vendu ne peut être utilisé, en tout ou en partie, comme un parc, une école, un terrain de jeu public ou une garderie.
 - Le lot ainsi vendu ne peut être utilisé à des fins qui rendront l'usage des lots 4 447 912, 4 447 913 et 4 447 914 du cadastre du Québec non conformes en vertu d'un ou de plusieurs lois et règlements concernant la culture et la vente de cannabis auprès de tout organisme de réglementation en cet égard.



- Le lot ainsi vendu ne pourra être revendu, en tout ou en partie, à une ou plusieurs entreprises étant en compétition avec les activités de culture et de vente de cannabis de la compagnie Cannara Biotech inc. ou faisant un usage desdits lots empêchant l'obtention et/ou le maintien des permis nécessaires pour cultiver ou vendre du cannabis par Cannara Biotech inc.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE la résolution 2018-534 soit abrogée à toutes fins que de droit.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-140-00-412.

Finances municipales

2018-597 Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a décidé de déposer une demande dans un autre programme que le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2017-076 à toutes fins que de droit.

2018-598 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 29 novembre 2018

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 29 novembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 370 466,84 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 506 332,73 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 29 novembre 2018 soit approuvé.

QUE le compte de dépenses de M. Patrick Melchior soit approuvé.

2018-599 Radiation de taxes municipales

CONSIDÉRANT qu'Olymbec a fait don, à la Ville de Farnham, de deux immeubles;

CONSIDÉRANT qu'un versement de taxes était dû le 18 octobre 2018;



CONSIDÉRANT que, compte tenu des nombreux intervenants, la signature de l'acte notarié a été retardée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de radier la somme de 395,35 \$ représentant le versement de taxes municipales du 18 octobre 2018 d'Olymbec sur les lots 4 446 716 et 4 447 918 du cadastre du Québec, car ceux-ci ont été donnés à la Ville de Farnham.

2018-600 Travaux de pavage 2018 - Paiement 3

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 5 novembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 3 des travaux de pavage 2018 à la compagnie Pavages Maska inc. au montant de 317 464,52 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 30 679,57 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2018-601 Travaux de vidange des fosses septiques 2018 - Paiement 5

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 15 novembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 5 des travaux de vidange des fosses septiques 2018 à la compagnie Enviro⁵ au montant de 154,65 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

2018-602 Office municipal d'habitation de Farnham - Prévisions budgétaires 2018 révisées

Document : Lettre de la Société d'habitation du Québec datée du 13 novembre 2018.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2018 de l'Office municipal d'habitation de Farnham soient adoptées.

QUE la Ville de Farnham assumera 10 % du déficit, soit la somme de 53 385 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.



2018-603 Organismes ayant participé à la fête de l'Halloween 2018 - Aide financière

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 13 novembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU des conseillers de verser aux organismes ayant fait du bénévolat à la fête de l'Halloween 2018 les sommes suivantes :

Cercle des Fermières de Farnham	100 \$
Chevaliers de Colomb	100 \$
Club Optimiste de Farnham	100 \$
Club photo PixelArt	100 \$
CPE Le Colibri	100 \$
CPE Les Champignoles	100 \$
Groupe scout La Chaîne	100 \$
Maison des jeunes de Farnham	100 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-92-639.

2018-604 Centre d'action bénévole de Farnham inc. - Don d'un conteneur

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mettre fin au programme Sport don.

QUE le conteneur qui servait à ce programme soit offert gratuitement au Centre d'action bénévole de Farnham inc.

QUE le déménagement de celui-ci ainsi que le retrait du lettrage soient assumés par le Centre d'action bénévole de Farnham inc.

QUE ce don représente une valeur de 2 570 \$.

2018-605 Centre d'action bénévole de Farnham - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté 25 octobre 2018.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU des conseillers d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ au Centre d'action bénévole de Farnham pour le projet des paniers de Noël 2018.



QUE cette somme sera versée après la distribution des paniers de Noël.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2018-606 Comité régional de pastorale sociale de Farnham et région (Fabrique Saint-Romuald) - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 1^{er} novembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU des conseillers d'octroyer une aide financière de 500 \$ au Comité régional de pastorale sociale de Farnham et région (Fabrique Saint-Romuald) pour l'organisation du souper de Noël 2018 des personnes seules et des familles défavorisées.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2018-607 Centre de pédiatrie sociale communautaire Main dans la Main - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière, non daté.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 5 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale communautaire Main dans la Main pour leurs activités 2019.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970 et au budget 2019.

Ressources humaines

2018-608 Embauche d'un directeur général

CONSIDÉRANT le départ de M. François Giasson;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de directeur général;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Yves Deslongchamps au poste de directeur général à temps partiel à compter du 7 décembre 2018 et à temps plein par la suite à compter du 7 janvier 2019.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans l'entente de travail du directeur général.

QUE M. Deslongchamps agira aussi à titre de coordonnateur des mesures d'urgence, greffier adjoint et trésorier adjoint.

QUE la signature de l'entente de travail par MM. Patrick Melchior et Vincent Roy soit ratifiée.



2018-609 Démission d'une brigadière

Document : Lettre de M^{me} Diane St-Amour datée du 25 octobre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M^{me} Diane St-Amour, effective le 8 novembre 2018.

QUE des remerciements soient transmis à M^{me} St-Amour pour le travail effectué à ce poste depuis son embauche.

2018-610 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme)

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Guillaume Lafond à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme) à compter du 18 janvier 2019 pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

2018-611 Embauche de pompiers

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de MM. Éric Deneault et Pascal Guérin à titre de pompier au Service de sécurité incendie, conditionnellement au dépôt d'une preuve de résidence.

QUE M. Jean-Christophe Lussier soit embauché à titre de pompier recrue au Service de sécurité incendie, conditionnellement au dépôt d'une preuve de résidence et de la réussite de la formation Pompier 1.

QUE le salaire et autres avantages soient ceux décrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la période de probation de MM. Lussier, Deneault et Guérin débutera lors de leur première journée de travail respective à ce titre.

Traitement des eaux

2018-612 Réception finale des travaux de réfection des filtres de la station de traitement d'eau

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 1^{er} novembre 2018.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux aurait dû être le 14 juillet 2017 (Résolution 2018-034);

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à la réception finale des travaux de réfection des filtres de la station de traitement d'eau en date de ce jour.



QUE la retenue de 89 879,11 \$, incluant les taxes, soit remise à la compagnie Groupe Mécano inc.

QUE la résolution 2018-034 soit modifiée en indiquant que la réception provisoire est effective au 14 juillet 2017.

2018-613 Projet de réservoir de pompage des eaux de lavage - Mandat

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 20 novembre 2018.

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un réservoir de pompage des eaux de lavage;

CONSIDÉRANT que des certificats d'autorisation seront nécessaires à la réalisation de ce projet;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la firme Les Services exp inc., à soumettre, pour et au nom de la Ville de Farnham, les demandes d'autorisations au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques pour réaliser le projet de réservoir et pompage des eaux de lavage de la station de traitement d'eau, en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et qu'elle soit habiletée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation.

QUE la Ville de Farnham s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, au plus tard soixante jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

QUE la Ville de Farnham s'engage que, dans le cadre des travaux prévus dans la zone de récurrence 0-20 ans, seules les constructions existantes et légalement établies seront desservies par les ouvrages d'aqueduc et d'égout projetés.

2018-614 Gestion des effluents d'eaux usées municipales - Engagement

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 21 novembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'en 2009, la stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales fut adoptée par les instances gouvernementales canadiennes et que le gouvernement du Québec y a adhéré;

CONSIDÉRANT que cette stratégie implique que, depuis le 1^{er} avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques dans un cours d'eau ne sera autorisé sans que le requérant n'ait prévu de mesures compensatoires;

CONSIDÉRANT que le réseau sanitaire de la Ville de Farnham comporte approximativement huit déversoirs dans tous les secteurs et qu'il peut arriver, lors de pluies torrentielles, que ces eaux débordent dans les cours d'eau via ces déversoirs;



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite réaliser des mesures compensatoires déterminées dans le cadre d'un plan de gestion des débordements pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire parvenir au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble ou une partie de son territoire et ce, dans un délai maximal de trois ans après la transmission de l'engagement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques selon l'envergure des travaux à réaliser.

QUE la Ville de Farnham assurera la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu et ce, dans un délai maximal de cinq ans après l'approbation de ce plan par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques selon l'envergure des travaux à réaliser.

QUE la Ville de Farnham tiendra à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

Planification et aménagement du territoire

2018-615 Travaux de la rue Spoor - Réception finale

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 21 novembre 2018.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux a été effectuée le 2 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que les déficiences relevées lors de la réception provisoire ont été corrigées;

CONSIDÉRANT la non-conformité d'une section de 4,5 m de longueur du trottoir vis-à-vis l'entrée charretière de la résidence sise au 957, rue Spoor;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à la réception finale des travaux de la rue Spoor en date de de jour.

QU'une retenue spéciale permanente de 565,62 \$ (Taxes en sus) soit appliquée au décompte 2 relativement à la non-conformité d'une section de 4,5 m de longueur du trottoir vis-à-vis l'entrée charretière de la résidence sise au 957, rue Spoor.

QUE le solde de 13 742,87 \$, excluant les taxes, soit remis à la compagnie Les Entreprises Dénex inc.



2018-616 Demande de dérogation mineure - 1250, rue Aikman

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 octobre 2018.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 24 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure de M. Éric Arseneault, propriétaire de l'immeuble sis au 1250, rue Aikman visant à permettre la reconstruction du trottoir en façade de la propriété en y aménageant une seule entrée charretière d'une largeur de 18,29 m alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* permettent une largeur maximale de 12 m.

2018-617 Demande de certificat d'autorisation - 964, rue Principale Ouest

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 novembre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour permettre l'installation d'une enseigne commerciale sur l'immeuble sis au 964, rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation de deux enseignes sur l'immeuble sis au 964, rue Principale Ouest.

QUE cette autorisation fait référence aux montages visuels de Lettrage Sercost inc., datés du 26 octobre 2018.

2018-618 Demande de permis - 438, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 novembre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour permettre la conservation d'une fenêtre du bâtiment sis au 438, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-485 adoptée à cet effet;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande visant à autoriser que demeure en place la fenêtre à guillotine installée sans autorisation sur le bâtiment du 438, rue de l'Hôtel-de-Ville en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE la décision transmise dans la résolution 2016-485 exigeant le remplacement de la fenêtre par une fenêtre à guillotine est maintenue.

2018-619 Demande de permis - 438, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 novembre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour permettre de se soustraire à l'obligation de recouvrir les colonnes des galeries arrière d'un revêtement d'aluminium blanc pour le bâtiment sis au 438, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-451 adoptée à cet effet;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis autorisant que les colonnes des galeries arrière puissent demeurer non recouvertes d'un revêtement d'aluminium blanc, tel qu'exigé à la résolution 2017-451 pour le bâtiment du 438, rue de l'Hôtel-de-Ville en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que lesdites colonnes fasse l'objet d'un entretien régulier afin de maintenir leur qualité esthétique actuelle.

QUE la résolution 2017-451 soit modifiée en conséquence.

2018-620 Demande permis - Projet domiciliaire - Rue Racine

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 novembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet domiciliaire a été déposée afin d'implanter un projet d'ensemble comprenant treize immeubles de six logements chacun, sur les lots 5 695 790 à 5 695 802 du cadastre du Québec, à l'intersection des rues Collins et Racine;

CONSIDÉRANT que le projet de développement nécessite de raser complètement le massif boisé présent sur le site, lequel crée un écran visuel dissimulant les bâtiments du site industriel sis au 150, rue Collins;

CONSIDÉRANT que la planification du projet n'a pas été réalisée de manière à conserver, dans une proportion significative, le boisé présent sur le site;

CONSIDÉRANT que les projets de développement devront être planifiés en tenant compte de la présence des milieux naturels et d'en maximiser la présence, notamment en ce qui a trait au couvert forestier;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de projet de développement de la rue Racine telle que proposée.

QUE le projet soit révisé en considérant les éléments suivants :

- Le plan d'ensemble du projet devrait être révisé de manière à réduire son empreinte au sol en proposant notamment :
 - Une densité de construction moins importante.
 - Une réduction de la superficie des espaces aménagés en aires de stationnement.
 - L'implantation d'espaces de stationnement en cour latérale de manière à préserver un maximum du couvert forestier présent sur le site.
- La planification du projet devrait favoriser le maintien d'un couvert forestier significatif et l'intégration d'aménagements particuliers pour lesquels des plans réalisés par un professionnel compétent devraient être exigés, dans lesquels seraient prévus :
 - Des aménagements paysagers destinés à minimiser la visibilité des aires de stationnement depuis les voies publiques.
 - L'aménagement de l'espace tampon sous forme de talus vert plutôt qu'en ouvrage de gestion des eaux pluviales.
 - La préservation des arbres existants et des massifs de végétaux est optimisée.

2018-621 Demande de permis - Projet domiciliaire - Rue Jeannine-Derome

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 novembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet domiciliaire a été déposée afin d'implanter un projet comprenant cinq immeubles de trois logements chacun, sur le lot 4 708 775 du cadastre du Québec, à l'intersection des rues William et Jeannine-Derome;

CONSIDÉRANT que le site, dans son état actuel, agrmente le paysage de la rue William en raison des arbres et arbustes qui s'y trouvent;

CONSIDÉRANT qu'il serait important de préserver un maximum des arbres se trouvant sur le site afin de conserver une partie du caractère de celui-ci;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander aux requérants de soumettre une nouvelle version du plan d'implantation sur lequel devront apparaître les arbres et arbustes existants sur le terrain et lesquels seront conservés et abattus pour la réalisation du projet.

2018-622 Demande de permis - Projet domiciliaire - Carré Saint-André

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 novembre 2018.



CONSIDÉRANT qu'une demande de projet domiciliaire a été déposée afin d'autoriser l'ouverture de la rue Longtin et l'implantation d'un projet domiciliaire comprenant huit immeubles de quatre logements chacun, sur le lot 5 636 303 du cadastre du Québec (Anciens terrains de baseball);

CONSIDÉRANT que le projet, tel que présenté, propose une densité de onze logements à l'hectare, qui s'intègre bien dans le tissu urbain environnant;

CONSIDÉRANT que le plan projet d'implantation soumis respecte un certain rythme et un alignement des bâtiments ayant pour effet de créer une trame harmonieuse;

CONSIDÉRANT que le langage architectural des bâtiments proposés est cohérent et s'harmonise aux niveaux des formes, des lignes, de la volumétrie, des matériaux et des couleurs proposés;

CONSIDÉRANT que les bâtiments proposés présentent des variations de volume et des superficies d'ouvertures significatives;

CONSIDÉRANT que les bâtiments proposés utilisent des matériaux nobles tels que la pierre, la brique et les profilés muraux en acier;

CONSIDÉRANT que les ouvrages destinés à la rétention et au contrôle des eaux de ruissellement sont discrets et isolés visuellement;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande d'ouverture de la rue Longtin pour la réalisation du projet de développement domiciliaire telle que proposée à la condition de prévoir des aménagements paysagers destinés à minimiser la visibilité des aires de stationnement depuis les voies publiques.

2018-623

Projet domiciliaire - Rue Collins - Proposition d'aménagements paysagers - Bassin de rétention

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 novembre 2018.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a approuvé le projet conditionnellement à l'approbation d'un plan d'aménagements paysagers pour le bassin de rétention implanté sur le projet;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-504 à cet effet;

CONSIDÉRANT que le requérant a soumis un plan proposant la plantation d'une haie de salix « gacilis » (Purpurea) au pourtour du bassin;

CONSIDÉRANT qu'il n'est jamais demandé de produire un plan d'aménagements paysagers dans les cas où une simple haie pourrait être adéquate;

CONSIDÉRANT que le plan soumis ne correspond pas à ce qui était attendu comme aménagements du bassin;

CONSIDÉRANT que le plan attendu doit être plus élaboré et présenter une qualité d'aménagements qui aura pour effet d'agréments visuellement l'ouvrage;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la proposition d'aménagements soumise par le requérant.

Ajouts

2018-624 *Règlement décrétant des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de rejet de lavage à la station de filtration et pourvoyant à un emprunt de 951 100 \$ pour en acquitter le coût - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement décrétant des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de rejet de lavage à la station de filtration et pourvoyant à un emprunt de 951 100 \$ pour en acquitter le coût, non daté.*

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de rejet de lavage à la station de filtration et pourvoyant à un emprunt de 951 100 \$ pour en acquitter le coût*, afin de réaliser les travaux demandés par Environnement Canada.

2018-625 *Adoption du projet de Règlement décrétant des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de rejet de lavage à la station de filtration et pourvoyant à un emprunt de 951 100 \$ pour en acquitter le coût*

Document : *Projet de Règlement décrétant des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de rejet de lavage à la station de filtration et pourvoyant à un emprunt de 951 100 \$ pour en acquitter le coût, non daté.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Jean-François Poulin a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement décrétant des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de rejet de lavage à la station de filtration et pourvoyant à un emprunt de 951 100 \$ pour en acquitter le coût*, soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-626 *Démission du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire*

Document : Lettre de M. Benoît Larivière datée du 30 novembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Benoît Larivière, effective le 14 décembre 2018.



QUE des remerciements soient transmis à M. Larivière pour le travail effectué à ce poste depuis son embauche.

2018-627 Maire suppléant pour le mois de décembre 2018.

CONSIDÉRANT l'absence de M. Jean-Yves Boulianne;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M^{me} Nathalie Dépeault soit nommée maire suppléant pour le mois de décembre 2018.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

Sylvie Ouellette	<u>Prudence sur les routes.</u>
Vincent Roy	<u>Vœux de joyeuses fêtes et programmation culturelle 2019.</u>
Jean-François Poulin	<u>Aménagement du parc canin.</u>

Seconde période de questions

Quatre des trente et une personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Remerciements au maire pour sa présence à la Guignolée.
- Vœux de joyeuses fêtes.
- Rampe de l'église Saint-Romuald.
- Arrêt obligatoire à l'intersection des rues Saint-Bruno et Yamaska Est.
- Embauche de M. Thomas Harding.
- Arrêts obligatoires sur la rue Dollard à l'intersection de la voie ferrée.

La séance est levée à 19 h 53.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire